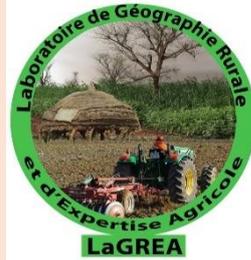




**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT**



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise
Agricole (LaGREA)**

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N°001, juin 2024

Volume 5

INDEXATIONS INTERNATIONALES

https://j_grad-sjifactor.com

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23787>

IMPACT FACTOR DE J-GRAD: SJIF 2024: 5.072

Previous evaluation SJIF

SJIF Impact Factor

2023: 3.599

2022: 3.721

2021: 3.686

2020: 3.243

The journal is indexed in: SJIFactor.com

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

DOI 10.5281/zenodo.11561806

J_GRAD visible sur :

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [orcid](#)

COMITE DE PUBLICATION

- Directeur de Publication** : Professeur Moussa GIBIGAYE
Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON
Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

- | | |
|--|---|
| BOKO Michel (UAC, Bénin) | TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo) |
| SINSIN Brice (UAC, Bénin) | SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) |
| ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso) | OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin) |
| AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin) | HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin) |
| AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin) | CLEDJO Placide (UAC, Bénin) |
| TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin) | CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France) |
| TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin) | OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin) |
| KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire) | ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin) |
| GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin) | KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire) |
| OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo) | YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin) |
| CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France) | HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin) |
| SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo) | BABATOUNDE Sévérin (UAC, Bénin) |
| VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin) | |

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME Georges (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), TOGBE Codjo Timothée (UAC, Bénin), KADJEBIN Roméo (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin) ADJAKPA Tchékpo Théodore (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE		
N°	TITRES	Pages
1	ZONGO Abdoul Rasmané, YARGA Hahadoubouga Paul, OUÉDRAOGO Lucien, YAMÉOGO Lassané : <i>Gestion des conflits dans les zones pastorales au Burkina-Faso</i>	3-19
2	ADAM Youssoufou, DAKOU Bio Sylvestre, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou : <i>Gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger</i>	20-36
3	ASSUE Yao Jean-Aimé, COULIBALY Mariam : <i>Dysfonctionnement du système éducatif et effectifs pléthoriques dans la ville de Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)</i>	37-48
4	EL-HADJI BIAOU Kérékou Salissou, ADJAKPA Théodore, DJESSONOU Franco-Néo Camus, ADJAKPA Cyrille, VISSIN Expédit Wilfrid, YABI Ibouaïma : <i>Indicateurs des changements climatiques dans les communes de Ouake et Copargo au Nord-Ouest du Bénin (Afrique de l'Ouest)</i>	49-62
5	ASSOUNI Janvier, GOUNOU Zénabou, KISSIRA Aboubakar : <i>Femmes et foncier rural dans la commune de Ségbana</i>	63-75
6	NOBIME Georges : <i>Promotion de l'écotourisme : appui à la conservation de la biodiversité au Bénin</i>	76-82
7	COULIBALY Tiécoura Hamed: <i>Activité agricole et occupation du sol dans le département de Tabou de 1986 à 2023 (sud-ouest ivoirien)</i>	83-95
8	ABOU Mouritala, DAKOU Bio Sylvestre, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou, ABDOULAYE Awali : <i>Perspectives sur l'état de la sécurité alimentaire des ménages agricoles des sites d'aménagements hydro-agricoles dans les communes de Dangbo et d'Adjohoun au Sud-Bénin</i>	96-107
9	BOGNONKPE Laurence Nadine, SODJI Jean, AZIAN Déhalé Donatien, FANGNON Bernard et GIBIGAYE Moussa : <i>Impacts des modes d'accès et de gestion du foncier sur le développement local dans l'arrondissement de Hèvié et suggestions</i>	108-123

GOUVERNANCE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER BÉNIN-NIGER

GOVERNANCE OF THE BENIN-NIGER CROSS-BORDER AREA

Youssoufou ADAM^{1&2}, Sylvestre Bio DAKOU², Abdou Madjidou MAMAN TONDRO²*

¹Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers

²Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole/UAC, Bénin

RÉSUMÉ

Les territoires transfrontaliers sont des espaces de compétitions, de conflits et de tensions, en dépit de l'intensité des relations sociales. L'objectif général de la présente recherche est d'étudier la gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger. L'approche méthodologique adoptée s'articule autour de la collecte des données et informations, leur traitement et l'analyse des résultats. Un échantillon de 475 personnes a été enquêté et concerne les acteurs identifiés suivant la méthode du choix raisonné. Le traitement statistique a été fait à l'aide des logiciels Word et Excel 2019.

Il ressort des résultats que la gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger met en relief plusieurs acteurs dans un système de complémentarité d'actions malgré la différence sur le plan de l'administration territoriale et de délégation du pouvoir local. Cette gouvernance se fait dans une même communauté séparée par le Fleuve Niger qui ne constitue pas une barrière pour la coopération transfrontalière. L'implication des pouvoirs centraux et locaux de même que les partenaires constitue un important facteur de développement socioéconomique du milieu. Des efforts louables de développement de cet espace sont notés suivant des enjeux et les défis auxquels font face les communes du secteur dans une approche d'intercommunalité. Toutefois, quelques contraintes demeurent et freinent l'élan des interventions des acteurs dans l'espace.

Mots clés : gouvernance, espace transfrontalier, Bénin, Niger

ABSTRACT

Cross-border territories are spaces of competition, conflict and tension, despite the intensity of social relations. The general objective of this research is to study the governance of the Benin-Niger cross-border area.

The methodological approach adopted revolves around data and information collection, processing and analysis of the results. A sample of 475 people was surveyed, including actors identified using the reasoned choice method. Statistical processing was carried out using Word and Excel 2019 software.

The results show that governance in the Benin-Niger cross-border area involves several actors in a system of complementary actions, despite the difference in territorial administration and delegation of local power. This governance takes place in the same community, separated by the Niger River, which is not a barrier to cross-border cooperation. The involvement of central and local authorities, as well as partners, is an important factor in the socio-economic development of the area. Commendable efforts are being made to develop this area, in line with the issues and challenges facing the sector's communes as part of an inter-communal approach. However, a number of constraints are still in place, hampering the momentum of the players' interventions in the area.

Abstract: governance, cross-border area, Benin, Niger

1. INTRODUCTION

La gouvernance transfrontalière continue de poser des problèmes aux États. De nouveaux enjeux et défis viennent complexifier davantage la gestion des flux transfrontaliers, invitant les chercheurs et décideurs à renouveler respectivement leurs approches théoriques et leurs méthodes de gestion des nouvelles problématiques de la limologie (P. F. Diallo, nd, p.1). Les politiques de coopération transfrontalière peuvent être considérées comme pleinement intégrées si elles se basent sur un potentiel avéré d'intégration, sur un réseau de gouvernance fonctionnel, et sur une vision partagée par les décideurs politiques (OCDE, 2017, p. 21). Cette situation idéale caractérise un petit nombre de régions, parmi lesquelles l'ouest du Mali, le triangle Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo), le Liptako-Gourma, le Dendi Ganda, la Bande côtière, la conurbation Lagos-Accra et le nord du Ghana. Dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, de fortes contraintes politiques, institutionnelles et financières s'exercent sur la conception et l'implantation des politiques transfrontalières et expliquent l'existence d'un écart entre potentiel des régions, gouvernance et vision politique.

Pour apprécier la pluri fonction de l'espace frontalier, O. J. Igué *et al.* (2010, p. 282), ont montré la manière dont les frontières participent de la structuration de l'espace en Afrique de l'ouest. Ces auteurs ont, par ailleurs, fait l'examen des frontières sur les différents continents avec leurs traits communs et leurs diversités spécifiques.

Dès leur accession à la souveraineté nationale, les États de la sous-région ouest africaine, ont opté pour une politique de regroupement dans le but de faire reculer les barrières érigées par les administrations coloniales (A. S. Afouda, 2010, p. 8). Les espaces transfrontaliers font l'objet aujourd'hui de divers appuis en termes de formalisation des initiatives de coopération transfrontalière, de manière à mettre en évidence et tester des mécanismes de coordination locale (A. M. Maman Tondro *et al.*, 2020, p. 80).

Pour repenser la gestion des espaces frontaliers, il a été élaboré une nouvelle approche de gouvernance de la sécurité des espaces frontaliers à la base, portée par les Collectivités et leurs Élus, qui allie paix, sécurité et développement local, avec l'appui des États et des partenaires techniques et financiers (M. A. Baglo, 2018, p. 96). De même, pour le gouvernement béninois, l'enjeu majeur de certaines régions est de développer au niveau des communes frontalières, une véritable politique d'intégration. Les espaces transfrontaliers apparaissent comme les lieux où l'on peut observer et analyser les manifestations des interactions entre acteurs (locaux, nationaux, régionaux) entre systèmes informels, formels et institutionnels dans lesquels se développent un certain nombre d'interactions transfrontalières et diverses formes d'utilisation et d'appropriation de l'espace (E. Sougue, 2016, p. 29).

Les enjeux liés à l'usage de l'espace et les nombreux défis socio-économiques et sécuritaires montrent la nécessité d'une gestion transfrontalière efficiente. Ils mettent donc en perspective la question de la gouvernance territoriale en tant que mode de coordination des acteurs territoriaux dans le but d'une gestion efficace des problématiques de développement territorial. Cette gouvernance fait donc appel aux acteurs à divers niveaux. L'objectif général de la présente recherche est d'étudier la gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger.

2. MATÉRIELS ET MÉTHODES

2.1. Situation géographique du milieu de recherche

Le présent milieu de recherche couvre une superficie de 5163,60 km² et prend en compte, dans la partie béninoise, les communes de Karimama et de Malanville d'une part, et, dans la partie nigérienne les communes rurales de Tanda et de Tounouga et urbaine de Gaya d'autre part (figure 1).

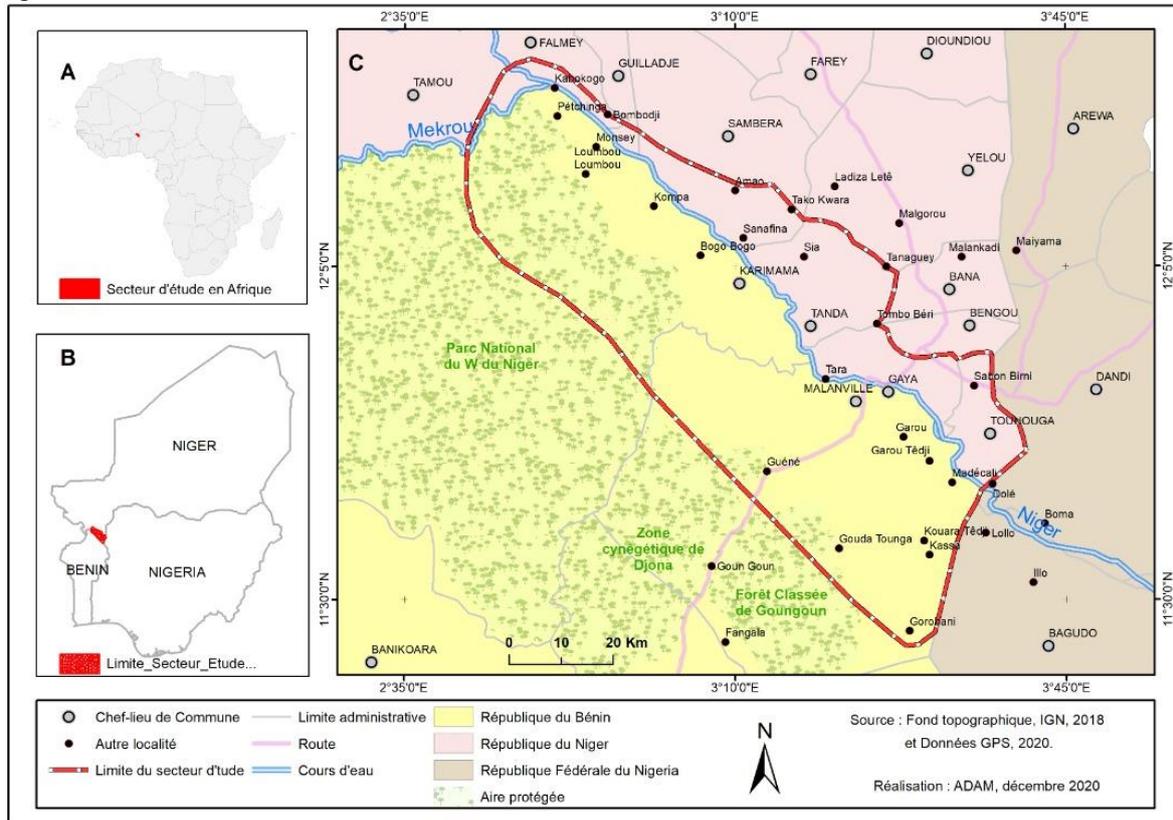


Figure 1 : Situation géographique du milieu de recherche

Le milieu de recherche est situé entre 2°35'0'' et 2°45'0'' de Longitude Est et, 11°29'0'' et 12°60' de Latitude Nord. La présence du fleuve Niger dans le secteur de recherche constitue un facteur important au développement des activités économiques.

2.2. Collecte des données

La collecte des données du terrain a été possible grâce aux questionnaires, à la grille d'observation et au guide d'entretien administrés aux autorités locales et autres personnes. La répartition des localités et personnes ayant fait objet d'enquête est présentée dans le tableau I.

Tableau I : Répartition des personnes enquêtées par activité

	Activités socioprofessionnelles	Agriculteurs	Transporteurs	Éleveurs	Pêcheurs	Commerçants	Fonctionnaires	Apprenants	Artisans	Autres	Nombre total de personnes
Bénin											
Localités	Malanville	10	25	00	05	10	05	05	05	10	75
	Djindè Gabi Tounga	00	00	00	05	00	00	00	00	00	05
	Kamowo Tounga	00	00	00	05	00	00	00	00	00	05
	Madécali	05	15	05	00	05	00	00	00	05	35
	Guéné	00	05	10	00	10	00	00	00	10	35
	Garou	10	10	15	05	10	00	00	00	05	55
	Iloua	05	10	05	00	10	00	00	00	05	35
	Karimama	05	05	10	05	00	00	00	00	05	30
	Monsey	10	10	10	05	05	00	00	00	00	40
Birni Lafia	10	05	10	00	00	00	00	00	00	25	
Niger											
Localités	Gaya	05	25	05	00	15	00	00	05	10	65
	Tanda	05	05	10	00	00	00	00	00	00	20
	Momboye Tounga	00	00	00	10	00	00	00	00	00	10
	Tounouga	10	05	10	00	00	00	00	00	05	30
	Gatawani Kaïna/Béri	00	00	00	10	00	00	00	00	00	10
Total	15	75	120	90	50	65	05	05	10	55	475

Source : Résultats des travaux de terrain, janvier 2020

Un total de 475 personnes enquêtées a été obtenu et concerne les groupes socioprofessionnels identifiés qui se déplacent dans l'espace transfrontalier dont 340 au Bénin et 135 au Niger. Ces effectifs retenus répondent aux critères démographiques de chaque secteur de recherche.

2.3. Traitement et analyse des résultats

Le traitement statistique a été fait à l'aide des logiciels Word et Excel 2019 après le dépouillement des fiches d'enquête. Les logiciels utilisés ont permis de générer les tableaux et les graphiques. Ainsi, ce traitement a été possible grâce aux formules ou indices. À cet effet, les sommes et moyennes arithmétiques ont été mises à contribution. Elles sont présentées par les formules suivantes :

$$S = \sum_{i=1}^n xi \text{ et } M = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n xi \text{ avec}$$

n, l'effectif total des personnes enquêtées ;

xi, la somme de n individus enquêtés ;

S, la somme obtenue après calcul et

M, la moyenne obtenue après calcul.

Ces calculs concernent entre autres : l'effectif des populations, les gains des transporteurs et commerçants des ports fluviaux communautaires.

Le nombre moyen de déplacement a été calculé afin d'analyser la fréquence des flux de part et d'autre de la ligne de démarcation de la frontière. Les données recueillies permettent de disposer, pour le milieu de recherche, d'un nombre total de personnes interrogées ainsi que d'un nombre total de déplacements. Le nombre moyen de déplacement est présenté par la formule suivante :

$$NMD = \frac{\sum_1^n D}{N} \text{ avec :}$$

NMD = Nombre moyen de déplacement ;

D = nombre de déplacements effectués par chaque individu dans chaque secteur de tirage ;

N = le nombre de personnes ayant effectué de déplacement.

3. RÉSULTATS

3.1 Acteurs de la gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger

La gouvernance d'un espace implique une panoplie d'acteurs à plusieurs niveaux de compétence qui doivent fonctionner en synergie d'actions dans un système de complémentarité. Il est donc important dans un espace transfrontalier qui regroupe plusieurs pays à système de gouvernance différent, qu'il soit adopté une gouvernance concertée. Une vision d'autonomie locale en termes de gouvernance doit alors être une priorité des pouvoirs centraux qui administrent leur souveraineté sur leur territoire de compétence.

Dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger, les acteurs de la gouvernance sont regroupés en quatre (4) catégories à savoir : les acteurs locaux, les acteurs nationaux, les acteurs sous-régionaux et les acteurs internationaux. La figure 2 présente les acteurs de la gouvernance dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger.

NIVEAUX DE GOUVERNANCE	BÉNIN	NIGER
Acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Maire - Chef d'Arrondissement - Chef Village/Chef Quartier - Forces de défense et de sécurité au niveau local (Police républicaine, Douane béninoise, Forces navales) - Associations de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Maire - Chefs coutumiers et traditionnels - Forces de défense et de sécurité au niveau local (Police nationale, Gendarmerie nationale, Douane nigérienne, Brigade fluviale) - Associations de Développement
Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération - Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique - Ministre de la Défense nationale - Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale - Préfet du Département de l'Alibori 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération - Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation - Ministre de la Défense nationale - Gouverneur de la Région de Dosso - Préfet de Gaya - Commission nationale des
Acteurs Sous-régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - UEMOA - CEDEAO - Conseil de l'Entente 	
Acteurs internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Frontière de l'Union Africaine/GIZ - Coopération Suisse 	
Autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Populations locales - Volontaires communautaires 	

Figure 2: Présentation des acteurs de la gouvernance dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger

Source : Y. Adam, janvier 2021

Les différents acteurs présentés dans la figure 2 constituent un arsenal institutionnel dans la coopération transfrontalière du milieu de recherche. Cet ensemble d'acteurs, au-delà de son hétérogénéité actionnelle, concourt à un même objectif principal à savoir le renforcement de la coopération transfrontalière, gage d'un développement intégré et durable.

Aussi, l'une des actions phares réalisée dans le milieu de recherche est l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement transfrontalier intégré (SATI) qui se révèle comme une solution pour la gouvernance intégrée des ressources naturelles dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger.

Dans cet espace, le SATI, constitue un outil intégrateur de développement local en impliquant plusieurs acteurs. Il est une coproduction de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'espace transfrontalier et constitue une plateforme de dialogue permanent entre toutes les parties prenantes, figure 3.

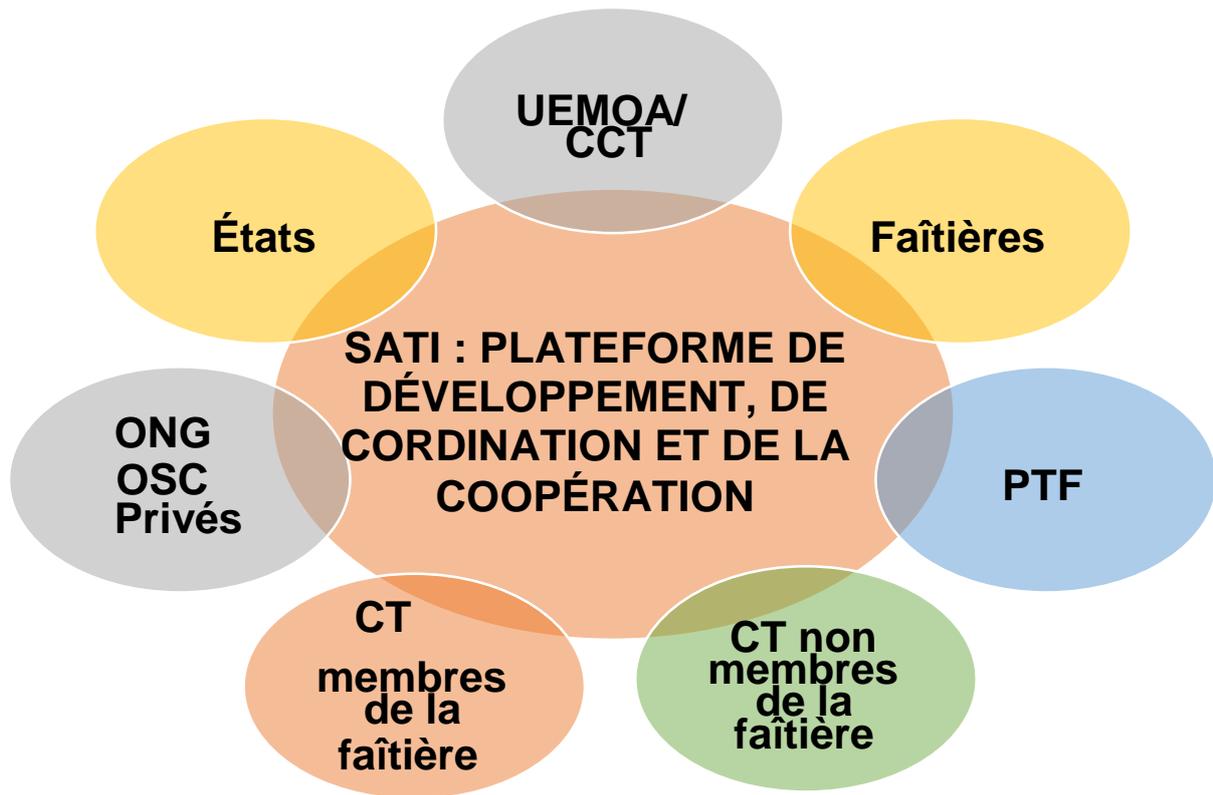


Figure 3 : Plateforme de développement de tous les acteurs de l'espace transfrontalier

Source : UEMOA, 2017, p. 28

Au-delà de son caractère institutionnel, cette plateforme joue un rôle intégrateur des communautés dans l'espace étudié. Elle permet également d'atteindre de façon efficace les objectifs assignés en vue de développer durablement l'espace.

Pour l'atteinte de ces objectifs, quatre (4) orientations stratégiques se dégagent et font l'objet d'une planification. Il s'agit de :

- désenclavement au sens large : transports et télécommunications ;
- développement économique : élevage, agriculture et PME/PMI ;
- développement social : éducation, santé, formation professionnelle, culture et infrastructures ;
- gouvernance : coordination transfrontalière, aménagement territorial, environnement, mines.

3.2 Modes de gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger

3.2.1 Similarité au niveau de l'administration territoriale

La mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale vise, à améliorer la décentralisation et à mettre davantage la gouvernance locale au service des populations. L'essor économique et social des pays est fortement tributaire de la qualité de la gouvernance locale.

Au Bénin, donc, on peut retenir parmi quelques constances et améliorations au niveau des communes. Ainsi, existe-t-il désormais trois (3) catégories de communes : les communes à statut particulier, les communes à statut intermédiaire et les communes à statut de droit commun. Conformément à la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021, le département est la circonscription administrative et la commune est la collectivité territoriale décentralisée. Le territoire béninois est donc divisé en circonscriptions administratives (les départements) et en collectivités locales (les communes). D'où un seul niveau de décentralisation (le département).

Au Niger, l'architecture institutionnelle de l'organisation territoriale dégage deux (2) niveaux de déconcentration (région et département) et deux (2) niveaux de décentralisation (région et commune).

La gouvernance territoriale, au-delà des aspects politiques met en exergue la régionalisation. Autrement dit, il s'agit du découpage territorial pour une gestion efficace et pour un système de déconcentration de pouvoir central. Dans l'espace transfrontalier appartenant aux deux pays souverains, la gouvernance territoriale présente quelques similarités (figure 4).

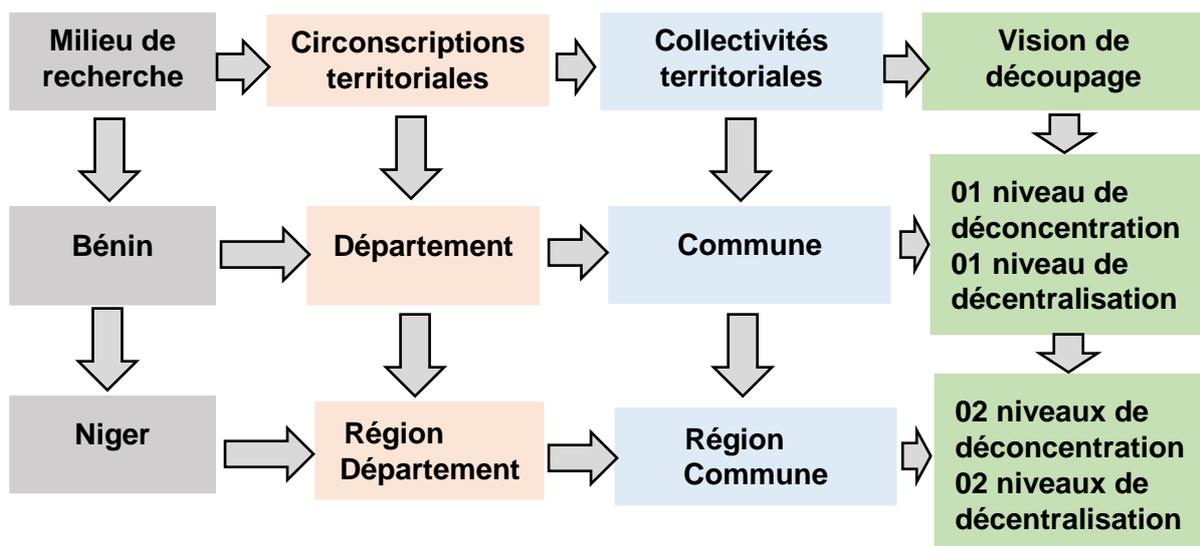


Figure 4 : Découpage territorial du milieu de recherche
Source : Y. Adam, janvier 2020

La figure 4 montre que l'administration territoriale diffère d'un pays à un autre. Mais le niveau de gouvernance est le même dans les deux pays sauf qu'au niveau 3, les communes s'identifient en commune rurale et urbaine au Niger. Toutefois, la première autorité demeure le Maire soit en milieu urbain ou rural. Cette organisation en principe doit faciliter la coordination de toutes les activités de développement dans le milieu de recherche.

3.2.2 Instruments de gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger

Plusieurs instruments existent dans le cadre de la gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger. Toute politique ou action visant à développer, à promouvoir ou à renforcer les relations de bon voisinage entre communautés frontalières, collectivités ou administration territoriale fait appel à des instruments relevant de l'action à mener. Ces instruments sont présentés dans le tableau II.

Tableau I : Instruments de coopération transfrontalière intervenant dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger

N°	Instruments	Objectifs	Dates d'élaboration
	Accord-cadre entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République du	Faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales, les groupements de collectivités territoriales et les organismes	juillet 2019

	Niger sur la Coopération transfrontalière	publics frontaliers béninois et nigériens dans leurs domaines de compétence		
	Stratégie de l'Union africaine pour la Gouvernance des Frontières (SUAGF)	Utiliser les frontières pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, pour améliorer et accélérer l'intégration grâce à une gestion efficace des frontières et une facilitation de la circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre les États membres.	2007	
	Programme régional d'Appui à la Coopération transfrontalière (PRACT) de la CEDEAO à travers le Programme d'Initiatives transfrontalières (PIT)	Accélérer le processus d'intégration régionale en favorisant la multiplication d'initiatives et de projets transfrontaliers.	novembre 2016	
	Politique d'Aménagement du Territoire communautaire de l'UEMOA	Conseil des Collectivités territoriales (CCT) de l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	Améliorer les conditions de vie économiques et sociales des populations ouest africaines dans un espace régional harmonisé et plus ouvert	juillet 2016
		Programme régional d'Appui à la Décentralisation financière (PRADEF) basé sur le Cadre Stratégique du CCT/UEMOA	Permettre aux collectivités territoriales de l'espace UEMOA de disposer des moyens pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques publiques, d'améliorer les services aux citoyens, de favoriser le développement économique local et de renforcer l'intégration régionale.	2017
	Programme de Gestion intégrée des Espaces frontaliers du Conseil de l'Entente (ProGIEF-CE)	Contribuer à faire des espaces frontaliers et transfrontaliers de l'Espace Entente, des zones de paix, de sécurité, de développement et d'intégration, zones où les conditions de vie des populations sont nettement améliorées.	août 2020	

Source : Résultats des travaux de terrain, janvier 2020

Les progrès enregistrés dans la sous-région en matière de gouvernance institutionnelle permettent la promotion de la gouvernance transfrontalière en tant que mode de coordination des acteurs en vue de la prise en charge des problèmes de développement territorial par-delà les

frontières. En effet, le renforcement des initiatives locales de coopération et l'institutionnalisation de la gouvernance transfrontalière dépendront fortement de l'engagement et de l'implication effective des États.

En dépit de l'existence d'un cadre institutionnel et politique favorable, la gouvernance transfrontalière pourrait buter sur les divergences d'intérêt entre États. Ces divergences constituent l'une des contraintes auxquelles font face les pays de l'espace. Mais de façon pratique cette gouvernance est orientée vers les actions directes au niveau local. C'est-à-dire, à travers une gouvernance décentralisée même si des actions conjointes et intégrées sont observées.

3.3 Enjeux de la gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger

L'intervention des acteurs et les caractéristiques naturelles et socioéconomiques ont permis d'identifier plusieurs enjeux de développement. Les principales villes frontalières qui constituent les villes motrices et porteuses de la dynamique transfrontalière sont Malanville et Gaya. Ainsi, l'analyse diagnostique a permis de mettre en évidence trois (3) grands enjeux : socio-politiques, économiques et des environnements.

3.3.1 Enjeux socio-politiques

Ce sont ceux qui concernent directement les actions d'intervention des deux (2) États et de leurs partenaires pour régler les questions sociales dans l'espace transfrontalier étudié. Ils se résument en plusieurs points. La situation sécuritaire actuelle autour de cet espace constitue un enjeu majeur qui limite l'intervention et le fonctionnement normal des États et de leurs partenaires. À ce propos, les acteurs devraient coordonner leurs efforts en vue d'élaborer des protocoles et des mesures de sécurité puis faciliter la circulation des informations sur la gravité de ces enjeux, même ceux sanitaires liés, il y a quelques années, à la pandémie de COVID-19. Les enjeux fonciers concernent les questions du pastoralisme. En effet, l'espace reçoit abondamment les éleveurs nigériens, burkinabé et nigériens. Ce mouvement de troupeaux s'accroît avec la pression sur le foncier et le nombre de conflits. Toutefois, de nombreuses initiatives sont prises par les autorités compétentes afin de réduire considérablement les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les autorités locales, les agriculteurs et les éleveurs ont mis en place et tentent de faire fonctionner des comités de gestion des conflits fonciers, de gestion de la transhumance et des couloirs de transhumance. Ces instances sont aussi des lieux de réflexion pour traiter de façon équitable les droits d'usages agricoles et pastoraux. Par ailleurs, les questions foncières liées aux îles qui sont aujourd'hui plus ou moins vidées et qui avaient fait l'objet de vives tensions entre le Bénin et le Niger, notamment l'île de Lété qui est actuellement rétrocédée au Niger.

Au sujet de la cohésion sociale, le Fleuve Niger symbolise aussi les liens historique et culturel qui ont existé entre les populations locales frontalières. En effet, le peuplement dendi (qui signifie « arrivé par le fleuve ») est commun à cet espace, alors que ce groupe serait originaire du nord et arrivé par le Fleuve Niger jusqu'aux contrées de Gaya et de Malanville. Même si d'autres groupes ethniques avaient peuplé l'espace transfrontalier tels que les Tchenga, les sonraïs, les djermas et les haoussa, le dendi regroupant (au niveau linguistique) les sonraï et les djermas, reste un des principaux groupes socio-culturels communs à l'espace caractérisant ainsi son identité socioculturelle. À titre d'exemple, depuis quelques années, cet espace fait l'objet de plusieurs initiatives informelles et de plusieurs projets transfrontaliers. Ainsi, note-t-on par exemple des rencontres effectuées, avec l'appui de la Coopération suisse, qui ont abouti à la désignation de l'espace sous le nom de « dendiganda ». Les dernières rencontres tenues en mai 2016 ont permis de valider une feuille de route portant sur plusieurs points dont la consolidation d'un cadre de gouvernance transfrontalière et la mise en place d'un Secrétariat permanent.

En outre, l'importance du bassin hydrographique structuré le long du Fleuve Niger constitue une ressource naturelle importante de cet espace et son identité géographique. L'exploitation de ce bassin transfrontalier présente des enjeux transfrontaliers en termes d'incidence d'actions les unes sur les autres pour une coordination des acteurs locaux.

3.3.2 Enjeux économiques

Les enjeux économiques résultent de ce que peut induire la gouvernance transfrontalière Bénin-Niger en termes de développement et d'handicaps des activités économiques. L'analyse des enquêtes du terrain a montré que les enjeux économiques sont relatifs à la maîtrise des opportunités qu'offre un espace transfrontalier qui regorge d'une potentialité naturelle énorme comme le Fleuve Niger.

Pour les habitants, l'opportunité d'accès aux échanges commerciaux et équipements modernes, à la complémentarité des localités en termes des flux des produits agricoles et manufacturés constitue un enjeu important. Ceci est relatif à l'économie transfrontalière dynamique par un commerce transfrontalier de divers produits : agricoles (maraîcher et céréales) et d'élevage (petits et gros ruminants). Chaque pays est spécialisé dans l'offre d'un produit particulier et l'échange de ses produits au niveau des périphéries frontalières à partir des deux (2) principales villes. La situation des villes de Gaya et de Malanville sur les corridors régionaux de transport fait de ces villes également d'importants centres d'échange, avec plusieurs enjeux liés aux spécificités de villes frontalières, de développement de marchés frontaliers, de services douaniers et de développement de services logistiques.

D'autres enjeux concernent l'offre d'infrastructures commerciales et logistiques dans les principales villes pour mieux tirer profit de leur positionnement économique et se développer. Il s'agit des marchés urbains spécialisés, d'espaces commerciaux spécifiques (marchés de céréales, marchés de poissons, marché de commerce général, marchés à bétail, constructions d'espaces logistiques, gares routières, stationnement de gros porteurs, magasins de stockage...). Le commerce transfrontalier constitue par conséquent le principal enjeu de développement de cet espace. Ce dernier se présente comme un espace de transit et de commerce transfrontalier avec une forte mobilité transfrontalière qui pose les enjeux de libre circulation des biens et des personnes et d'intégration économique régionale. Toutefois, le financement conjoint des infrastructures est bien souvent une difficulté.

Enfin, un enjeu très important est la création d'emploi qui permet de maintenir les jeunes dans l'espace. Cet espace de recherche peut offrir un potentiel énorme d'emploi à partir des activités touristiques. Le tourisme transfrontalier représente également une caractéristique, atout important pour l'espace transfrontalier Bénin-Niger. Cette activité peut relier l'espace de recherche au Nigeria, et à Niamey en favorisant le tourisme de vision sur le Fleuve dans sa biodiversité floristique et aviaire.

3.3.3 Enjeux environnementaux

- Les questions environnementales constituent de nos jours un enjeu d'ordre international sur lequel une attention particulière est portée. L'espace transfrontalier Bénin-Niger s'inscrit dans un espace sensible du fait de la présence du Fleuve Niger et de ses espaces inondables où se développent des activités agricoles. Dans ce processus, l'enjeu environnemental est focalisé sur l'exploitation du Fleuve Niger. Il s'agit entre autres de la pollution du fleuve à travers la perte de sa biodiversité fluviale due aux rejets des produits pétroliers au niveau du port fluvial de Madécali, et tous les autres ports par les sachets plastiques. Cette pollution est plus perceptible dans ces "ports fluviaux" comme l'illustre la planche 1.



Planche 1 : Activités de pollution au port fluvial communautaire de Madécali (Bénin)
Prise de vues : Y. Adam, décembre 2020

La pollution constitue aussi un enjeu qui peut compromettre la sécurité transfrontalière. Cette pollution qui ne reconnaît pas les frontières peut s'élargir à d'autres localités et affecter leurs ressources notamment halieutiques et même les eaux de consommation. Au port fluvial communautaire de Madécali, les fûts des produits pétroliers sont déchargés dans l'eau et roulés par les ouvriers vers la berge pour le chargement des camions en direction des dépôts de vente dans la commune ou vers les départements de l'Atacora, du Borgou et de la Donga. Les petites activités commerciales et la forte affluence dans ces ports sont sources de pollution constatée :

- la pollution du fleuve par les engrais chimiques de synthèse, les herbicides et les insecticides qu'utilisent les maraichers et les riziculteurs pour accroître leur rendement ;
- l'érosion des berges due non seulement aux inondations mais aussi aux modes d'occupation de ces berges et à la destruction du couvert végétal ;
- l'ensablement du fleuve qui devient de plus en plus remarquable ;
- l'attaque des cultures maraichères et vivrières par les grandes invasions qui constituent un phénomène zonal important du fait de l'homogénéité biophysique du milieu de recherche. C'est une lutte qui parfois est au-delà des compétences nationales et qui nécessite une coopération de solidarité.

Face à ces différents enjeux, des initiatives communales sont prises dans les Plans de Développement des Communes (PDC) des cinq (5) communes du secteur de recherche. Elles sont résumées dans le tableau III.

Tableau III: Initiatives locales du développement communal

No	Communes	Visions/Axes/objectifs
01	Karimama	<p>Vision Karimama est en 2027 une commune ouverte et bien gouvernée avec une économie prospère et où les citoyens unis ont équitablement accès à des services publics de qualité dans un environnement sain et sécurisé assurant un développement durable</p> <p>Axes/objectifs</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter judicieusement les ressources de la commune, les apports de l'État et des PTF pour améliorer l'accès aux services publics de qualités - Préserver le patrimoine naturel et profiter du potentiel touristique pour assoir un cadre de vie résilient aux effets néfastes du changement climatique - Promouvoir une participation inclusive dans la gouvernance locale à travers le renforcement des compétences du personnel communal, les élus et les OSC - Rendre compétitive l'économie locale en profitant du potentiel hydro agricole et de la proximité des marchés régionaux
02	Malanville	<p>Vision La Commune de Malanville est en 2030, la vitrine du Bénin par le Nord, unie, bien gouvernée, pour un développement socio-économique soutenable</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la valorisation des potentialités économiques - Améliorer la qualité de l'offre des biens et services sociaux de base dans la Commune - Améliorer la résilience face aux changements climatiques dans la commune - Promouvoir la bonne gouvernance au niveau locale axée sur la redevabilité, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée.
03	Gaya	<p>Vision Faire de la Commune urbaine de Gaya un espace où les populations unies, organisées, éduquées et bien portantes œuvrent inlassablement pour leur propre développement économique, social et culturel</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une éducation pour tous, les soins de santé pour tous et améliorer la satisfaction des besoins en eau à la population - Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle à la population - Assurer le développement des secteurs économique, culturel et sportif - Assurer la sécurité des populations et de leurs biens sur l'espace communal - Assurer les conditions d'une bonne gouvernance au niveau de la Commune - Améliorer le développement local à travers la promotion de la femme, des jeunes et des personnes en situation de handicap - Promouvoir l'urbanisation de la ville de Gaya - Promouvoir les secteurs des mines et de l'industrie
04	Tanda	<p>Vision Faire de la Commune rurale de Tanda un espace viable où les populations, unies, organisées, éduquées et bien portantes œuvrent inlassablement pour leur propre développement économique, social et culturel</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une instruction pour tous - Assurer les soins de santé pour tous - Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable à la population - Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle à la population - Assurer le développement du transport, de la culture et du sport - Assurer les conditions d'une bonne gouvernance au niveau de la commune (Gouvernance locale, décentralisation et renforcement des capacités) - Assurer le développement local à travers la promotion de la femme, des jeunes et des personnes en situation d'handicap

		- Promouvoir le secteur des mines et de l'industrie
05	Tounouga	<p>Vision Faire de la Commune rurale de Tounouga un espace où les populations unies, organisées, éduquées et bien portantes œuvrent inlassablement pour leur propre développement économique, social et culturel</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une instruction pour tous à travers la scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école et l'alphabétisation des adultes - Assurer une sécurité alimentaire et une gestion durable des ressources naturelles - Garantir les soins de santé primaires à l'ensemble de la population - Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable des populations - Assurer le développement de l'économie locale par la construction des infrastructures routières, commerciales, artisanales, touristiques et l'urbanisation des villages - Assurer le développement du secteur social et culturel - Assurer les conditions d'une bonne gouvernance au niveau de la Commune

Source : Mairies des communes concernées, décembre 2020

En dehors des initiatives locales, il existe des initiatives au plan national (tableau IV).

Tableau IV: Initiatives du développement des espaces frontaliers au niveau national

N°	Pays	Visions/Axes/objectifs
	Bénin	<p>Vision Faire des zones frontalières de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes, espaces où les conditions de vie des populations sont nettement améliorées</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la défense de l'intégrité du territoire national et la sécurisation des espaces frontaliers ; - Réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations frontalières ; - Développer la coopération transfrontalière pour consolider les relations de bon voisinage et l'intégration régionale ; - Doter le Bénin d'une loi d'orientation et de programmation qui consolide l'importance des frontières et des espaces frontaliers dans les priorités nationales
	Niger	<p>Vision Le Niger, un pays avec des zones frontalières transformées en des espaces de paix et de sécurité pour la promotion du développement économique, social, territorial, équilibré et durable et de la coopération transfrontalière, dans une dynamique d'intégration régionale à l'horizon 2035</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et finaliser le processus de délimitation/démarcation des frontières ; - Renforcer la paix et la sécurité dans les espaces frontaliers ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion de la migration dans les zones frontalières ; - Promouvoir un développement territorial équilibré et durable des espaces frontaliers ; - Développer la coopération administrative et transfrontalière ; - Promouvoir l'intégration nationale et sous régionale ; - Assurer le financement et renforcer les capacités des institutions et acteurs impliqués dans la gestion des frontières
--	--

Source : MISP, 2019, MISPDACR, 2018

Dans le processus de coopération transfrontalière, des initiatives communes ont été prises. Elles sont issues de la Convention de l'UA sur la gouvernance transfrontalière des pays africains. Le tableau V présente la synthèse des objectifs de cette convention.

Tableau V: Initiatives du développement de l'espace transfrontalier Bénin-Niger

Pays	Visions/Axes/objectifs
Bénin/Niger	<p>Vision</p> <p>Cette vision s'inscrit dans l'effacement des frontières et la promotion des espaces transfrontaliers en Afrique</p> <p>Axes/objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la coopération transfrontalière au niveau local sous-régional ; - Saisir les opportunités qui naissent du partage de frontière commune et relève les défis y afférents ; - Faciliter la délimitation, la démarcation et la réaffirmation des frontières inter-Etats conformément aux mécanismes convenus par les parties concernées ; - Faciliter le règlement pacifique des différends frontaliers ; - Assurer une gestion intégrée, efficace et efficiente des frontières ; - Transformer les zones frontalières en éléments catalyseurs de la croissance, ainsi que de l'intégration socioéconomique et politique du continent et, - Promouvoir la paix et la stabilité à travers la prévention des conflits, l'intégration du continent et l'approfondissement de son unité

Source : UA, 2014

Ces initiatives sont présentées sous forme d'objectifs à atteindre et des axes stratégiques de développement communal suivant les priorités. Les objectifs sont plus ou moins atteints avec l'appui du pouvoir central, des Partenaires techniques et financiers dans une approche d'intercommunalité ou de coopération transfrontalière. Aussi, existe-t-il au niveau national et bilatéral, des initiatives de coopération transfrontalière avec des visions et objectifs bien précis, orientés vers les axes stratégiques. La coopération transfrontalière Bénin-Niger découle de la Convention de l'Union africaine (Convention de Niamey), adoptée le 27 juin 2014 en Guinée Équatoriale. Cette convention, à son article 2, précise les objectifs y relatifs. Cependant, il existe encore des contraintes dans la mise en œuvre des activités à réaliser.

4-DISCUSSION

Dans l'espace transfrontalier Bénin-Niger, les acteurs de la gouvernance sont regroupés en quatre (4) catégories à savoir les acteurs locaux, les acteurs nationaux, les acteurs sous-régionaux et les acteurs internationaux. Ces résultats sont semblables à ceux de F. Durand et C. Lamour (2013, p. 16), qui ont montré que le réseau de la gouvernance transfrontalière de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tourna est composé d'une trentaine d'organisations, dont les principales sont des acteurs institutionnels. Dans leurs résultats, sur les représentations des

acteurs, ils mettent en avant trois (3) organisations qui se détachent nettement des autres acteurs de la gouvernance transfrontalière : LMCU, LEIEDAL et la Région Wallonne. Pour l'UA (2020, p. 6), grâce à la gouvernance conjointe des frontières, les États peuvent parvenir à une coexistence pacifique des personnes et garantir leur droit de vivre en paix et en sécurité. Les États membres, les CER et l'UA sont encouragés à établir une référence solide pour le règlement pacifique des conflits, à exercer une diplomatie préventive, à favoriser la coopération transfrontalière et à promouvoir la sécurité transfrontalière.

La situation sécuritaire actuelle autour de cet espace transfrontalier constitue un enjeu majeur qui limite l'intervention et le fonctionnement normal des États et de leurs partenaires. Les mêmes remarques ont été faites par UEMOA et CSAO (2018, p. 7) qui trouvent que l'Afrique de l'Ouest est confrontée à une instabilité politique exceptionnelle mêlant rébellions, insurrections jihadistes, coups d'État, mouvements contestataires et trafics illicites. Cette combinaison de violences s'exprime aujourd'hui dans un environnement sécuritaire mondialisé, qui brouille les distinctions entre le local et le global, le militaire et le civil, la sphère domestique et la sphère internationale, la politique et l'identité. Toujours selon eux, la flexibilité géographique des réseaux de trafiquants et de terroristes et leur dimension transfrontalière soulignent la nécessité de renforcer la coopération régionale, de restaurer la légitimité des États et d'établir des solutions de gouvernance inclusives, locales et transfrontalières.

L'analyse des enquêtes du terrain a montré que les enjeux économiques sont relatifs à la maîtrise des opportunités qu'offre un espace transfrontalier qui regorge d'une potentialité naturelle énorme comme le Fleuve Niger. Les résultats similaires sont obtenus par B. Sanou *et al.*, (2021, p. 93) et R. Nkendah *et al.* (2012, p. 40).

B. Sanou *et al.*, (2021, p. 93) estiment que de multiples avantages s'offrent aux populations lors de la traversée de la rivière Kpendjal avec des produits marchands. Ces avantages concernent la création d'emploi pour les jeunes de la localité. Les principaux bénéficiaires sont les populations locales, les autorités locales et les commerçants. Aussi, les travaux de R. Nkendah *et al.* (2012, p.40) ont-ils montré que le transfert du plantain à partir des marchés frontaliers du sud Cameroun vers le Gabon et la Guinée Équatoriale génère des recettes à divers acteurs. Elles découlent du transport, de la manutention et du déplacement de la marchandise.

La pollution constitue un enjeu qui peut compromettre la sécurité transfrontalière. Les résultats similaires ont été obtenus par S. Chabot (2016, p. 5) qui révèle que parmi les plus grands défis auxquels fait face la coopération transfrontalière canado-américaine dans le domaine de la gestion de l'eau, se trouvent la pollution, l'exploitation pétrolière et gazière, les espèces envahissantes et les changements climatiques. Pour cet auteur, ces menaces mettent en péril la sécurité économique et sociale de toutes les communautés limitrophes et risquent de générer des tensions entre les gouvernements canadiens et américains dans leur gestion commune de ce système d'eau.

CONCLUSION

La gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger met en relief plusieurs acteurs dans un système de complémentarité d'actions malgré la différence sur le plan de l'administration territoriale et de délégation du pouvoir local. Cette gouvernance se fait dans une même communauté séparée par le Fleuve Niger qui constitue une passerelle pour la coopération transfrontalière. L'adhésion des pouvoirs centraux et locaux de même que les partenaires constitue un important facteur de développement socioéconomique du milieu. Des efforts louables de développement de cet espace sont notés suivant des enjeux et les défis auxquels font face les communes du secteur dans une approche d'intercommunalité. Toutefois, quelques contraintes demeurent et freinent l'élan des interventions des acteurs dans l'espace.

RÉFFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFOUDA Alix Servais, 2010, *Echanges transfrontaliers et organisation de l'espace dans le bassin du lac Tchad*. Thèse de doctorat en Géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 405 p.

BAGLO Ayité Marcel, 2018, Aménagement du Territoire et gestion des espaces frontaliers au Bénin. *Colloque en hommage aux Professeur C. S. HOUSSOU, J.C. HOUNDAGBA et T. OMER*, 122 p.

CHABOT Sabrina, 2016, La gestion des eaux dans l'espace frontalier canado-américain. Note d'analyse, 10 p.

DIALLO Fara Papa, nd. Approche dialogique de la gouvernance transfrontalière : une contribution à l'étude post-moderne de la problématique des frontières, 24 p.

DURAND Frédéric, LAMOUR Christian, 2013, Les réseaux de la gouvernance transfrontalière : une centralité changeante du pouvoir étatique ? L'étude de l'Euro métropole de Lille-Kortrijk-Tournai. Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), 33 p.

IGUE John Ogunsola et ZINSOU-KLASSOU Kossiwa 2010, Frontières, espace de développement partagé (volume 8), édition KARTHALA, 219 p.

MAMAM TONDRO Abdou-Madjidou, SANOU Bakary, ADAM Youssoufou, GUEDENON Janvier, DAKOU Sylvestre, FANGNON Bernard, GIBIGAYE Moussa et TOHOZIN Yves Antoine, 2020, Approche Diagnostique du Développement de l'Espace Frontalier Bénin-Togo : Cas de l'Arrondissement d'Alédjo-Koura (Commune de Bassila au Nord-Bénin, Afrique De l'Ouest). *International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)*, Vol. 20 No. 2 May 2020, pp. 79-89.

NKENDAH Robert, AKO Edouard, TAMOKWE Bertrand, NZOUESSIN Chantal, NJOUPOUOGNIGNI Moussa, MELINGUI Estelle et AZEUFOUET Alain, 2012, Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles. *Économie rurale, Agricultures, alimentations, territoires*, no 324, pp.34-49.

OCDE, 2017, Les réseaux de La coopération transfrontalière en Afrique de L'ouest. Notes ouest-africaines, N° 06, 26 p.

SANOU Bakary, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou, DAKOU Bio Sylvestre, ADAM Youssoufou et GIBIGAYE Moussa, 2021, Enjeux Liés à la Traversée de la Frontière Bénino-Togolaise dans le Secteur Materi-Mandouri. *European Scientific Journal, ESJ*, 17 (42), pp. 86-99.

SOUGUE Edmond, 2016, *Nouvelles territorialités urbaines transfrontalières en Afrique de l'Ouest : processus d'émergence et de construction*. Thèse de doctorat en Géographie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 416 p.

UA, 2020, Gouvernance des frontières en Afrique: une stratégie de l'Union africaine, 24 p.

UEMOA et CSAO, 2018, Le développement transfrontalier au Sahel. Séminaire organisé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Cotonou, Bénin, 39 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durable des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

2.1. Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

2.2. Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 10 février au 10 mars 2024.

Retour d'évaluation : 10 avril 2024.

Date de publication : 15 juin 2024.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.2.1. Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

2.2.2. Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

2.2.3. Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

2.2.4. Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

2.2.5. Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

2.2.5.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

2.2.5.2 Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.2.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

2.2.6 Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

2.2.7. Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

2.2.8. Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

2.2.9. Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

2.2.10. Références bibliographiques

Article dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

2.3. Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs (50.000 F CFA) par envoi RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à **Monsieur Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77